

Résolution présentée par

République de l'Équateur

Thème : Développement durable

Concerne la protection de la nature par sa reconnaissance en tant que sujet de droit.

L'Assemblée générale,

Constate	que notre océan est de plus en plus pollué par les produits chimiques, les plastiques et autres déchets dangereux, que la teneur en produits chimiques de notre océan a augmenté de 12% entre 2003 et 2022, que 17 millions de tonnes de plastique ont été mesurées dans l'océan en 2021, et que ce chiffre devrait doubler ou tripler en 2040 si aucune mesure n'est prise,
S'inquiète	de ce que la pollution des eaux détruit des habitats et contamine des sources d'eau potable,
S'alarme	de l'accumulation de microplastiques et d'autres polluants difficilement assimilables, notamment dans les organismes vivants, qui peuvent provoquer des cancers, la stérilité, des troubles du système hormonal et des lésions du système immunitaire,
Rappelle	que la surfertilisation des eaux par les nutriments issus de l'industrie et de l'agriculture favorise une énorme croissance des algues, que ces dernières consomment une grande partie de l'oxygène lié à l'eau lorsqu'elles meurent, créant ainsi des bandes côtières mortelles pour de nombreuses espèces marines,
S'attend	à ce que la capacité de l'océan à capturer le carbone continue à diminuer, contribuant ainsi au réchauffement climatique,
Montre	que cette augmentation du CO ₂ va à l'encontre des objectifs de l'accord de Paris sur le climat,
Attire	l'attention sur le fait qu'en Espagne, par exemple, afin de protéger l'écosystème et d'éviter l'augmentation des émissions de CO ₂ , le "Mar Menor" a été doté d'une personnalité juridique propre et de droits exécutoires,
Demande	que les écosystèmes soient reconnus comme des sujets de droit ;
Décide	que les États touchés doivent représenter ces sujets de droit devant les tribunaux et que les amendes ou les dommages et intérêts doivent être utilisés pour réparer les dommages.

Le texte allemand fait foi ; the German text is binding